AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-3-7-75061508

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex

Téléphone 92-42-68 - Postes 440 et 449

ABONNEMENT ANNUEL : 50,00 F

Régie de Recettes de la D.D.A. Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux Cité Administrative - Rue Pélissier 63034 Clermont Ferrand Cedex

C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

BULLETIN N° 38 du 23 JUIN 1975.-

POMMES DE TERRE

MILDIOU.-

Dans les régions où, du 11 au 17 Juin, les précipitations ont été fréquentes, parfois abondantes, il y a lieu d'effectuer un traitement dans les prochains jours sur toutes les cultures de variétés sensibles.

En cas de nécessité, intervenir en même temps contre le Doryphore.

T A B A C

MILDIOU.-

Des attaques de Mildiou viennent d'être observées dans les cultures situées dans les départements du LOT et du LOT-et-GARONNE.

Il convient donc que les planteurs des régions AUVERGNE et LIMOUSIN redoublent d'attention dans la surveillance de leurs cultures de Tabac et appliquent soigneusement les traitements conseillés dans la notice qui leur a été remise par le Service Technique du S.E.I.T.A. (traitements avec un produit à base de manèbe).

Il est rappelé qu'il est obligatoire, dans l'intérêt même des producteurs :

- de détruire tous les plants inutilisés ;
- de signaler tout foyer de Mildiou, dès sa découverte au Chef du Centre du S.E.I.T.A. (Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et des Allumettes) et au Service de la Protection des Végétaux.

V I G N E

MILDIOU.-

Dans l'ensemble la situation est saine mais, à la suite des pluies, parfois importantes, qui, depuis le 11 Juin ont affecté de nombreuses localités, il y a lieu de rester prudent, alors que les vignes arrivent au stade très sensible de la floraison.

Il est conseillé d'effectuer un traitement dans le courant de cette semaine.

OÏDIUM.-

Effectuer un traitement, de préférence par poudrage, par beau temps.

Clermont-Ferrand, le 23 Juin 1975.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire :

P. DENIZET.

P398

Tirage n° 931 du 23 Juin 1975.

Imprimerie de la Station Auvergne-Limousin — Directeur-Gérant : L. BOUYX